

CERTIFICAT DE PRE-INSCRIPTION

A L'ECOLE DE SAINT PAUL ET VALMALLE

Le Maire de SAINT PAUL ET VALMALLE certifie que

l'enfant-----

né le-----à-----

domicilié-----34570 ST PAUL ET VALMALLE

est inscrit sur la liste des élèves admissibles à l'école.

Nom, Prénom du père :-----

Nom, Prénom de la mère :-----

Tél. : Dom-----/Port----- Classe :-----

L'admission définitive sera enregistrée par le Directeur,

dans la mesure des places disponibles,

sur présentation de ce document et des pièces suivantes :

- Livret de famille + justificatif de domicile
- Carnet de vaccinations
- Certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment
- Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité pour une première inscription en maternelle.

Fait à Saint Paul et Valmalle, le .

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI .